

BULLETINS RÉPONSE

Avec ce seul bulletin vous pouvez :

Adhérer ou renouveler votre adhésion pour 2023 (si vous ne l'avez pas déjà effectué)

Faire part de votre participation à l'assemblée générale

Voter les résolutions, si vous ne pouvez pas participer à l'assemblée générale

Donner un pouvoir pour voter en votre nom, plutôt que voter par correspondance

Ce bulletin, rempli et signé, est à glisser dans l'enveloppe « T » préaffranchie jointe, avec votre règlement si nécessaire, à l'exclusion de tout autre document et à poster.

Pour que votre vote soit pris en considération, ce bulletin-réponse doit parvenir à l'association avant le 12 juillet et vous devez être à jour de votre cotisation 2023.

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2023**

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE(S) ADHÉRENT(S)

Si vous êtes déjà adhérents 2023, il est inutile de remplir ce formulaire. Vous pouvez aussi adhérer et régler votre cotisation par internet en vous connectant à www.ilesaintmarcouf.com, puis en sélectionnant « soutenir le projet », puis « adhérer » et en vous laissant guider.

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel (en lettres capital) :

Je donne mon consentement au recueil et à l'utilisation des données me concernant par l'AILSM aux fins de gestion et d'information sur les activités et événements organisés par l'association. L'AILSM s'engage à ne pas divulguer, de quelque façon que ce soit, les informations personnelles vous concernant, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

VOTRE ADHÉSION**

Je souhaite :

Adhérer à l'association

Renouveler mon adhésion

Cotisation annuelle individuelle : 20 €

Cotisation annuelle couple : 30 €

Cotisation annuelle famille : 30 € (+ 10 € par membre supplémentaire)

• Nombre de personnes adhérentes :

Cotisation annuelle association ou collectivité territoriale : 50 €

Don à l'association : Un reçu fiscal vous est envoyé, à partir de 20 € il vous permet une défiscalisation de 66% au titre des associations reconnues d'intérêt général.

Signature :

MODE DE RÈGLEMENT

par chèque à l'ordre de «AILSM» à joindre dans l'enveloppe « T » préaffranchie avec votre bulletin-réponse.

PARTICIPATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JUILLET 2023

Pour des questions d'organisation pratique, merci de bien vouloir nous faire part de votre participation*

Je participerai à l'assemblée générale le 19 juillet 2023 avec (merci d'indiquer le nombre de personnes vous accompagnant)

Je ne peux participer et choisi de :

voter par correspondance (voir au verso)

donner mon pouvoir (voir au Verso)

* Cocher les cases concernées et compléter. ** Mentions obligatoires pour la validation des votes.

POUVOIR POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Nom :

Prénom(s) :

Demeurant à :

donne pouvoir pour voter en mon nom à l'assemblée générale 2023 de l'association des Amis de l'île du Large Saint Marcouf, à

M. ou M^{me} (barrez la mention inutile)

Nom :

Prénom(s) :

Demeurant à :

Signature :

Ce pouvoir doit être remis à l'accueil de l'Assemblée Générale.

(extrait des statuts : un adhérent ne peut porter plus de cinq pouvoirs).

BULLETIN DE VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

POUR VOTER, VOUS DEVEZ ÊTRE À JOUR DE VOTRE COTISATION 2023.

Pour voter, cochez les cases correspondantes à votre choix dans le tableau ci-dessous. (une seule case par ligne).

Insérez ce bulletin dans l'enveloppe « T » préaffranchie et postez-la.

Les votes doivent parvenir à l'association avant le 12 juillet, passé ce délai, ils ne pourront plus être pris en considération.

Nom** et prénom(s)** du/des votant(s) :

Nombre d'adhérents** (cas des adhésions familiales) :

RÉFÉRENCE	RÉSOLUTION	VOTE*		
		Pour	Contre	Abstention
AG 1	Rapport moral 2023	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AG 2	Rapport financier 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AG 3	Orientations 2023-2024	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AG 4	Budget prévisionnel 2023	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

** Cocher les cases concernées et compléter. ** Mentions obligatoires pour la validation des votes.*

ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE SAINT MARCOUF

Association régie selon la loi de 1901 - J.O. du 13 décembre 2013 - Reconnue d'intérêt général - N° de Siret : 503 864 282 00028
Siège social : Mairie de Carentan - BP 201 - 50500 CARENTAN LES MARAIS - www.ilesaintmarcouf.com / Facebook : ilesaintmarcouf